



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi, 5 juillet 2010, à 19 h 30**, à la Mairie de Bury à laquelle sont présents **les conseillères et conseillers Marilyn Matheson, Florence Fréchette, Linda Harper McMahon Terry Williams et Martin Jones, tous membres dudit Conseil** ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Le directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Ménard est présente.

La conseillère Leona Hodge est absente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones, appuyé par la conseillère Marilyn Matheson **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2010 tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Séance ordinaire du 7 juin 2010
 - 3.2 Séance extraordinaire du 28 juin 2010
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport des activités du Maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Loisirs, sport et culture
 - 7.4 Travaux publics et Environnement
 - 7.5 Urbanisme et développement
 - 7.6 Golf
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Résolutions à adopter
 - 8.1.1 Liste des comptes à payer
 - 8.1.2 Demande de carte de crédit
 - 8.1.3 Demande de service de paiement Interac au Golf
 - 8.1.4 Travaux d'asphaltage
 - 8.1.5 Constats d'infraction
 - 8.1.6 Achat de fournitures Salle des Anciens Combattants et Victoria
 - 8.1.7 Budget de fonctionnement pour le Camp de jour
 - 8.1.8 Nomination d'un représentant au Comité de Vigilance
 - 8.1.9 Exterminateur au Chalet du Golf
 - 8.1.10 Don à la Société d'Agriculture de Compton

2010-07-110



No de résolution
ou annotation

9. Adoption des règlements

9.1 Adoption du règlement 410-2010 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civile ou d'une union libre

10. Avis de motion à donner

11. Varia et affaires nouvelles

12. Deuxième période de questions du public

13. Information des membres du Conseil

14. Levée de la séance

15. Prochaine séance ordinaire

lundi, le 2 août 2010, à 19 h 30, au Centre communautaire manège militaire (563, rue Main)

ADOPTÉ

2010-07-111

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 7 juin 2010

3.2 Séance extraordinaire du 28 juin 2010

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson, appuyé par la conseillère Linda Harper McMahon, **ET RÉSOLU** d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2010 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2010 tels que présentés.

4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)

Quelques contribuables ont posés leurs questions et ont donné leurs commentaires aux membres du Conseil sur différents sujets.

5. Dépôt de la correspondance du mois

La correspondance du mois est déposée auprès du Conseil.

6. Rapport des activités du Maire

Le Maire informe du suivi des réunions concernant la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke.

7. Rapports des comités

7.1 Administration

7.2 Sécurité publique

7.3 Loisirs, sport et culture

7.4 Travaux publics et Environnement

7.5 Urbanisme et développement

7.6 Golf

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter

8.1.1 Liste des comptes à payer

2010-07-112

CONSIDÉRANT QUE le directeur général en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire doit



No de résolution
ou annotation

préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé,

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Terry Williams, **APPUYÉ PAR** la conseillère Marilyn Matheson **ET RÉSOLU QUE** le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes à payer et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **121 750,54 \$**.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 06-2010 et considéré comme faisant partie intégrante du présent procès verbal.

ADOPTÉ

2010-07-113

8.1.2 Demande de carte de crédit

ATTENDU QU'une carte de crédit facilitera les achats que doit faire la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité devra faire des achats pour les projets en cours et pour le fonctionnement quotidien de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Terry Williams, **APPUYÉ PAR** le conseiller Martin Jones et **RÉSOLU QUE** la municipalité de Bury est autorisé à présenter à **SERVICES DE CARTES DESJARDINS**, une demande d'émission de carte de crédit commerciale *Affaires* et d'un prêt à terme *Financement Accord D* au nom de la municipalité de Bury.

QUE la Directrice générale est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Bury tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉ

2010-07-114

8.1.3 Demande de services de paiement Interac au Golf

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu plusieurs demandes pour le service Interac;

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir une option de paiement pratique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda McMahon, **APPUYÉ PAR** la conseillère Marilyn Matheson et **RÉSOLU D'**autoriser la Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Bury tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉ

2010-07-115

8.1.4 Travaux d'asphaltage

ATTENDU QUE des réparations d'asphaltage manuelle sont nécessaires sur les rues Stokes, Brooks, Tambs et la route 255 au coût de 285 \$ la tonne pour 18 tonnes d'asphalte totalisant 5 130 \$;

ATTENDU QUE des réparations d'asphaltage avec paveuse sont nécessaires sur les rues Brooks, Tambs et la route 255 au coût de 188 \$ la tonne pour 82 tonnes d'asphalte totalisant 15 416 \$;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones, **APPUYÉ PAR** la conseillère Florence Fréchette et **RÉSOLU DE** retenir les services de Pavages St-François pour effectuer les travaux d'asphaltage manuelle et de paveuse pour un coût total de 20 546 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

Je, soussignée Suzanne Ménard, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des fonds sont disponible pour la somme à payer dans le poste budgétaire 02 32000

8.1.5 Constats d'infraction

2010-07-116

ATTENDU QUE le Règlement de zonage prévoit des pénalités aux contrevenants, lors d'infractions à ses dispositions, devant être renforcées par l'Inspecteur municipal;

ATTENDU QUE la propriétaire résidente au 601, rue Main étant en infraction avec les articles 8.11.2 et 8.7 du règlement susmentionné, a reçu un avis d'infraction demandant une rectification aux dispositions concernées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Florence Fréchette, **APPUYÉ PAR** la conseillère Marilyn Matheson et **RÉSOLU QUE** la Municipalité procède à l'émission d'un constat d'infraction à la contrevenante, si il n'y a pas rectification de la situation suivant le délai prescrit.

ADOPTÉ

8.1.6 Achat de fournitures Salle des Anciens Combattants et Victoria

2010-07-117

ATTENDU QUE des travaux sont prévus pour la Salle des Anciens Combattants et Salle Victoria;

ATTENDU QUE l'achat de fournitures est nécessaire pour compléter le projet de rénovation des salles mentionnées ci-haut;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda McMahon, **APPUYÉ PAR** la conseillère Marilyn Matheson et **RÉSOLU QUE** un budget de 15 000 \$ est autorisé pour l'achat de fournitures dans le cadre du projet de rénovation des salles ci-haut mentionnées.

ADOPTÉ

Je, soussignée Suzanne Ménard, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des fonds sont disponible pour la somme à payer dans le poste budgétaire 03-60000

8.1.7 Budget de fonctionnement pour le Camp de jour

2010-07-118

ATTENDU QUE des activités sont prévues dans le cadre de la tenue d'un camp de jour, à Bury, pour l'été 2010;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'allouer un budget de fonctionnement pour la tenue de ces activités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon, **APPUYÉ PAR** la conseillère Florence Fréchette et **RÉSOLU D'**autoriser un budget de 2 000 \$ pour le camp de jour de Bury.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Je, soussignée Suzanne Ménard, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des fonds sont disponible pour la somme à payer dans le poste budgétaire 02-70150

2010-07-119

8.1.8 Délégation d'un représentant au Comité de Vigilance

CONSIDÉRANT QUE le site d'enfouissement localisé sur le territoire de la municipalité de Bury représente un atout économique important;

CONSIDÉRANT QUE la Régie inter municipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke est à mettre sur pied un Comité de vigilance indépendant pour veiller à ce que les opérations liées à l'exploitation du site d'enfouissement et au parc industriel avoisinant s'effectuent en conformité avec les normes applicables, dans le respect des exigences environnementales et celles définies par la RÉGIE;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bury ait été ciblé pour y déléguer un représentant non élu pour siéger sur ce Comité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones, **APPUYÉ PAR** le conseiller Terry Williams et **RÉSOLU QUE** la municipalité de Bury procède à la nomination de l'inspecteur municipal, monsieur Justin Sultana pour siéger sur ledit Comité.

ADOPTÉ

2010-07-120

8.1.9 Exterminateur au Chalet du Golf

ATTENDU QU'il est nécessaire d'appliquer des mesures préventives en cas d'infestation au Chalet du Golf;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda McMahon, **APPUYÉ PAR** la conseillère Florence Fréchette et **RÉSOLU D'**autoriser le recours aux services d'extermination d'insectes nuisibles par des professionnelles en gestion parasitaires au besoin.

ADOPTÉ

2010-07-121

8.1.10 Don à la Société d'Agriculture de Compton

ATTENDU QUE la Société d'Agriculture de Compton tiendra sa principale activité, soit leur exposition agricole annuelle ;

ATTENDU QUE la Société d'Agriculture de Compton a fait une demande d'aide financière auprès de la municipalité de Bury ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson, **APPUYÉ PAR** la conseillère Linda McMahon et **RÉSOLU DE** faire un don de \$100 à la Société d'Agriculture de Compton pour la tenue de cet évènement.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

2010-07-122

Je, soussignée Suzanne Ménard, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des fonds sont disponible pour la somme à payer dans le poste budgétaire 02 70290

9. Adoption de règlements

9.1 Adoption du règlement 410-2010 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union libre

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson, **APPUYÉ PAR** le conseiller Terry Williams **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le Règlement n° 410-2010 intitulé « *Règlement numéro 410-2010 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union libre* » soit adopté et qu'il soit décrété par ledit règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT N° 410-2010

« Règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile »

ATTENDU QUE le *Code civil du Québec* permet aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Ministre de la Justice d'être désigné comme étant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE l'article 376 du *Code civil du Québec* prévoit que les maires, les autres membres des conseils municipaux ou d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux perçoivent des futurs époux, pour le compte de leur Municipalité, les droits fixés par règlement de la Municipalité, ces droits devant respecter les minimums et maximums fixés par règlement du gouvernement;

ATTENDU l'absence de règlement du gouvernement à cet effet;

ATTENDU QUE l'article 242 de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation (L.Q. 2002, c. 6) prévoit que jusqu'à ce qu'un règlement du gouvernement soit adopté, ces droits sont ceux que prescrit le Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 juin 2010;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

EN CONSÉQUENCE, le Conseil décrète ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 DROITS EXIGIBLES

Les droits exigibles par le célébrant, pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile, sont ceux prescrits par le Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe, soit 250 \$ auquel est ajouté un droit de 83 \$ lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébrée à l'extérieur de l'hôtel de ville et auquel est ajouté 20 % du total des droits exigibles pour l'honoraire du célébrant.

Les droits exigibles seront indexés au 1^{er} avril de chaque année par le gouvernement et feront partie intégrante du présent règlement comme s'ils avaient été adoptés par la Municipalité;

Article 3 MOMENT OÙ LES DROITS DOIVENT ÊTRE PAYÉS

Les droits prévus au présent règlement sont payables avant la publication du mariage ou au moment de la dispense de publication, le cas échéant;

Article 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi;

ADOPTÉ

10. Avis de motion à donner

Aucun

11. Varia et affaires nouvelles

Aucune

12. Deuxième période de questions du public

Quelques questions et commentaires d'ordre général ont été soulevés par l'assistance.

13. Information des membres du Conseil

Il est fait mention de la réussite des activités de la Fête du Canada.

14. Levée de l'assemblée

Le conseiller Terry Williams propose la levée de l'assemblée, il est 21 h.

15. Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 2 août 2010, à 19 h 30, au Centre communautaire Manège Militaire situé au 563, rue Main.

2010-07-123



No de résolution
ou annotation

Certificat de fonds suffisants:

Je, soussignée Suzanne Ménard, Directrice-générale / secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds sont suffisants pour les sommes à payer dans les **Résolutions 2010-07-112, 2010-07-115, 2010-07-117, 2010-07-118 et 2010-07-121**

Signé ce 6 juillet 2010,

Suzanne Ménard, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire